

Retranscription des débats lors du point n° 06 Avenant n°4 à la convention de délégation de service public concernant l'exploitation du chauffage urbain à Bagnolet - Conseil municipal du 11 avril 2019.

M. Le Maire donne la parole à Olivier TARAVELLA qui présente le dossier.

Olivier TARAVELLA : « Vous le savez depuis 1966, la Ville de Bagnolet dispose d'un réseau de chauffage urbain. C'est un atout pour les habitants qui disposent à la fois d'un service communal de chaleur qui est fourni localement et puis qui bénéficient de la possibilité d'avoir une tarification qui est contrôlée par la puissance publique.

La difficulté, c'est qu'à Bagnolet, vous le savez aussi, ce réseau s'est petit à petit dégradé et aujourd'hui, en période de chauffe, de très nombreux usagers du réseau sont régulièrement privés d'eau chaude et de chauffage avec une récurrence qui semble s'amplifier.

En novembre 2018, près de 7 journées au total de coupure d'eau chaude et de chauffage ont été recensées. C'est évidemment une situation absolument inacceptable. C'est la raison pour laquelle à cette époque, le Maire de Bagnolet a convoqué la Directrice de la Société de Chaleur de Bagnolet (Engie Réseau) et a également rencontré le responsable régional de la société.

Nous avons exigé qu'un audit du réseau soit réalisé et qu'un programme d'intervention d'urgence massif soit proposé par le délégataire en lien avec nos services municipaux et avec le bureau d'études chargé de suivre la délégation de service public.

Le constat qui est fait, il est très simple : l'audit rappelle qu'il y a une insuffisance d'entretien du réseau de chaleur sur la période qui monte jusqu' en 2012, le moment où la précédente municipalité a procédé à un passage en concession avec une délégation de service public.

On constate, également que manifestement, étant donné les problèmes rencontrés sur le réseau, les conditions du cahier des charges de 2012 étaient insuffisantes quant aux obligations du délégataire pour la réalisation de travaux de renouvellement du réseau.

C'est la raison pour laquelle, nous proposons ce soir par cet avenant n°4, un plan d'intervention massif qui vise à remplacer sur deux années 2019 et 2020, pas moins d'un quart du réseau de chaleur pour un total de 8 millions d'euros (HT) d'investissement.

Ces investissements permettront à la fois de sécuriser l'approvisionnement par le remplacement des parties du réseau qui sont les plus en difficulté et qui font l'objet de plus de fuites. Mais aussi de créer des dérivations qui permettront d'isoler les fuites sur les quartiers, de ne pas faire en sorte qu'une fuite sur un seul tuyau de la ville touche l'ensemble des usagers de la ville et permettront également de remplacer les deux chaudières à gaz qui sont actuellement situées dans la chaufferie des Roses.

Donc c'est un plan très important (8 millions d'euros HT) pour lequel il y avait 3 options en termes d'intégration financière :

- Le premier qui était évidemment le plus simple, c'était l'amortissement de ces investissements dans la facture des usagers. Mais d'autant plus dans une ville qui est une ville populaire, ça nous semblait être quelque chose d'inacceptable.
- La deuxième solution était la prise en charge financière par la ville de ce besoin d'investissement supplémentaire. Mais là aussi, 8 millions d'euros (HT) d'investissement, on a eu le débat budgétaire tout à l'heure, on voit bien que la collectivité n'en a aujourd'hui pas les moyens.
- La troisième solution, c'est celle que nous avons retenue. C'est la possibilité pour le délégataire d'amortir sur une durée plus longue, le montant de travaux supplémentaires. C'est-à-dire un allongement de la durée de la délégation de service public entre la Ville de Bagnolet et la société Engie Réseau.

Un allongement qui en l'occurrence serait de 7 ans. C'est-à-dire qu'aujourd'hui la délégation de service public qui est censée se conclure en 2032, elle se conclurait désormais en 2039 pour permettre l'amortissement de l'essentiel de ces investissements.

Il ne s'agirait pas d'un amortissement total qui aurait nécessité l'allongement de la délégation jusqu'en 2050, soit une durée totale de 38 ans qui est une durée beaucoup trop longue pour une délégation de service public. Il y aura donc une indemnité de fin de concession qui devrait correspondre à peu près 25% du montant des investissements réalisés, indemnité qui sera réduite par la valorisation de certificats d'économie d'énergie. C'est quelque chose que nous avons obtenu et que nous avons inscrit dans le projet d'avenant qui vous est présenté ce soir.

Enfin, il y aura dans cet avenant, une actualisation du tarif terme R25. Il s'agit en réalité de l'intégration du total des subventions perçues de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, suite aux changements de mix énergétique pour le passage au mix bois gaz qui permettra malgré ce niveau d'investissement très élevé de réduire la facture des usagers puisque ces subventions viendront en déduction de la facturation de la partie abonnement des usagers.

Nous avons d'une part, une diminution certes modeste, mais une diminution du coût de l'énergie pour les usagers Bagnoletais et en même temps un volume de 8 millions d'euros (HT) d'investissement et un remplacement d'un quart du réseau qui s'ajoutent aux obligations d'investissements, bien sûr préexistantes dans la convention et qui seront réalisées pour moitié en 2019 et pour moitié en 2020 sur la période printemps-été qui est la période où les besoins de chauffe évidemment sont moins importants.

On devra en conséquence s'attendre à des nuisances évidemment, puisqu'il faudra intervenir notamment sur la chaussée pour réaliser ces investissements. Mais aujourd'hui, on le voit quand on rencontre les habitants de Bagnolet qui sont usagers du service, ce n'est plus une situation acceptable et il en va de même dans les équipements publics de la ville notamment les écoles qui sont reliées à ce réseau. »

Laurent JAMET prend la parole.

Laurent JAMET : « Une intervention, une remarque, d'abord c'est qu'on peut sortir au cours des débats, c'est évidemment autorisé dans le cadre du Conseil municipal.

La deuxième, c'est qu'évidemment, mais ce sera une remarque connexe c'est que le chauffage urbain évidemment est un outil d'aménagement dont on peut effectivement être fier d'avoir sur notre commune puisqu'il permet notamment je pense à des projets où la cité Castor et Pollux à l'époque lorsqu'ils ont dû changer leur chaudière, le fait d'avoir chauffage urbain leur permettrait de faire de grandes économies. Et on a déjà eu cette occasion, lorsqu'on évoquait toutes les questions d'aménagement. Mais ce n'est pas là-dessus que je veux intervenir.

Ce dossier est précisément un cas d'école. En commission de délégation de service public, je me suis abstenu, considérant qu'avec les documents remis sur table il était impossible de se prononcer. Ces documents remis sur table sont précisément ceux que nous avons ce soir.

Vous vous êtes engagés devant la CRC à améliorer l'information du Conseil et vous ne le faites pas. Nous devons nous contenter de votre délibération. Que dit cette délibération ? Que les problèmes de chauffage que connaissent les habitants, que ces problèmes que nous connaissons depuis deux ans seraient de la responsabilité de l'ancienne majorité, que la convention a été mal faite et qu'il conviendrait de régler rubis sur l'ongle une multinationale pour régler les problèmes.

Je crois que je résume assez bien la délibération. En résumé, toujours l'avenant 4 propose de confier au délégataire la réalisation de travaux de remplacement de tronçons défectueux du réseau d'une longueur de 4,5km pour un montant de 6 M€. Pour financer ces travaux, la convention est prolongée de sept ans. A l'issue de ces sept années supplémentaires (en 2039 donc) nous devrions encore régler la somme de 2 M€. Les collectivités passent aujourd'hui des conventions plus courtes pour ne pas les subir pendant plusieurs mandats. C'est pourtant ce que vous proposez aujourd'hui : 27 ans, soit 5 mandats.

La proposition pourrait être acceptée pour régler les problèmes parce que nous sommes des gens pragmatiques. Mais nous sommes aussi des gens vigilants. Il se trouve que ce que vous dites est inexact. Et gravement inexact.

Le cahier des charges de la délégation imposait aux candidats de prévoir dans leur offre le financement et la réalisation de travaux de mise en conformité du réseau de distribution ; l'annexe 11 du dossier de consultation des entreprises présentait les tronçons de réseau non conforme. Or ce réseau, la SDCB le connaît bien car c'est elle qui l'a construit et exploité depuis 40 ans. Elle ne peut invoquer sa méconnaissance du réseau à réaliser lorsqu'elle fait

son offre pour obtenir un avenant.

Cela veut dire que la demande d'avenant numéro 4 constitue une demande de réévaluation du prix de l'offre pour des dépenses déjà incluses. Cela se retrouve dans la pièce numéro 3, page 8, note numéro 4 page 34/35/36 et dans le mémoire financier de la SDCB page 5. Pour finir des travaux de renouvellement du réseau sont prévus dans l'offre de la SDCB et donc payés par les usagers à la hauteur de 7 083 000 euros au titre du plan GER (pièce 1, page 28)

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que nous élever contre cette demande d'avenant. Sur ce dossier exceptionnellement, nous vous demandons d'annexer mon intervention au PV de la séance.

Résumons : vous nous proposez de payer la défaillance d'une entreprise privée avec l'argent des Bagnoletais et vous n'agissez pas pour obliger ce prestataire à tenir ses engagements. Au contraire, vous proposez de lui permettre de prolonger son marché, alors que le prix appliqué aux Bagnoletais comprenait explicitement la réalisation des travaux d'entretien. Que l'entreprise a touché cette somme sans réaliser ces travaux. Vous nous proposez de payer une deuxième fois. C'est en contradiction totale avec les règles régissant les marchés publics.

Voilà un sujet qui démontre dans les faits comment vous gérez les affaires de notre ville. Vous accumulez des dettes indues que vous payez à coup de crédits bancaires.

Si vous payez chaque service, deux fois tout l'or du monde ne suffira jamais à combler le déficit de notre ville. C'est en abrégé l'histoire de votre gestion depuis 5 ans, comme je le disais dans mon intervention générale sur votre budget. Cette façon de faire doit cesser. »

Monsieur le Maire prend la parole.

Monsieur le MAIRE : « La SDCB n'est pas payée deux fois, on ne la paye pas deux fois Monsieur JAMET. Je pense que si on rentre dans un débat pour savoir ce qui a été payé deux fois ou trois fois la SDCB, nous pourrions rentrer dans des débats très douloureux qui nous feraient remonter près de 40 ans en arrière. Et je vous rappellerai lorsque je siégeais dans la même majorité que vous avec Daniel BERNARD, Monsieur MATHON n'est pas là, mais la difficulté que nous avons alors au sein de la majorité municipale à avoir des débats sereins sur la SDCB tant c'était une chasse gardée et une chasse bien gardée. Donc Olivier TARAVELLA rentrera dans les détails tout à l'heure. »

Jean-Claude OLIVA prend la parole.

Jean-Claude OLIVA : « Oui, effectivement, je dirai que le problème avec la SDCB, il est d'ordre historique. Il y a un passif absolument énorme, c'est-à-dire que grosso modo, de sa création aux années 2000-2010, il n'y a eu aucun absolument contrôle de la part des élus, il n'y avait pas de compte annuel dans la société d'économie mixte. Une multinationale a gagné beaucoup d'argent sur le dos des Bagnoletais. Le service rendu n'a pas été au rendez-

gagné beaucoup d'argent sur le dos des Bagnoletais. Le service rendu n'a pas été au rendez-vous puisqu'aujourd'hui on voit l'état dans lequel se trouve le réseau et certainement, il y a de l'argent qui a servi à d'autres choses, à d'autres périodes.

Les choses auraient pu repartir autrement au tournant des années 2011-2012 au moment où le contrat de délégation arrivait à terme, mais où il a été question de le renouveler. À l'époque, en tant que dirigeant associatif, j'étais à la commission consultative des services publics locaux de Bagnolet et donc j'ai assisté finalement au renouvellement de ce contrat, je dirai en tout opacité. C'est pour ça que je suis quand même ahuri de ce j'entends de la part de Monsieur JAMET parce que c'est lui qui conduisait cette opération à l'époque.

Alors, je voudrais rappeler deux ou trois choses sur l'époque et puis j'ai un courrier aussi que j'avais adressé au Maire de Bagnolet à l'époque. Je propose aussi qu'il soit annexé au compte-rendu du Conseil municipal. (Courrier auquel personne ne m'a jamais répondu, je précise).

Deux ou trois caractéristiques de ce qui s'est passé à l'époque. Il n'y avait pas de rapport sur les caractéristiques des prestations demandées au délégataire, chose assez incroyable.

Deuxième chose, le rapport annuel sur les comptes 2009, on avait le rapport 2009 mais on n'avait pas celui des années précédentes. Et encore, le rapport annuel de 2009, je ne vous détaille pas le courrier mais il a été étrillé par le BÉRIM (bureau d'études qui ne saurait pas être soupçonné d'être très très éloigné et très hostile au parti communiste).

Élément aussi très important pour ce dont on parle ce soir, il n'y avait pas de compte-rendu de la situation des biens et des immobilisations.

Et c'est sur cette base-là, que dans la précipitation, sous la houlette de Monsieur JAMET, on a renouvelé le contrat de délégation de service public à la multinationale que dénonce Monsieur JAMET et que je dénonce moi aussi.

Effectivement, ce qui est indiqué dans la note sur les insuffisances des obligations prévues dans le contrat et sur l'insuffisance de la prise en compte de l'état du réseau est complètement fondé.

Voilà, maintenant, sur la solution trouvée, moi je dois dire que prolonger le contrat de 7 ans, ça me fait mal au cœur parce que voilà cette multinationale s'en est mis plein les poches sur le dos des Bagnoletais, et elle va avoir une prime.

Je trouve que d'un point de vue moral, je trouve ça un plutôt révoltant. Je trouve aussi qu'il y a un risque avec cette indemnité qui sera due en fin de contrat. C'est que cette indemnité serve pour l'entreprise comme levier pour faire renouveler le contrat, c'est-à-dire qu'à la fin, on voit comment Bagnolet est toujours très tendu sur les questions de trésorerie, ça va être difficile, un moment donné de sortir, je ne sais pas combien de millions d'euros, pour ce qui reste de l'indemnité à rembourser.

L'entreprise, bien entendu va se faire fort d'expliquer qu'elle peut renouveler le contrat et qu'elle continuera dans les conditions normales, sans avoir à rembourser cette indemnité. Voilà ce que je crains.

Tout ça me conduira à ne pas voter cette délibération, à voter contre sans avoir de meilleure solution à proposer.

Je regrette, cependant, ce n'est pas obligatoire, qu'il n'ait pas eu je dirais de façon volontaire, une convocation de la commission consultative des services publics locaux et exposé des discussions à ce sujet. Je pense que d'autres associations, la CNL, les associations de locataires de Bagnolet qui suivent ce sujet depuis longtemps, auraient eu aussi des avis et auraient pu apporter d'autres éléments à cette discussion. »

Daniel BERNARD prend la parole.

Daniel BERNARD : « On est amené à débattre ce soir sur cette question pour une raison que nul d'entre nous ne peut contester : c'est que ce réseau s'est dégradé dans le temps. Moi il se trouve qu'y compris d'expérience professionnelle, ce n'est pas tout à fait la même chose, c'étaient des câbles électriques, la RATP fournissant son propre courant, j'ai eu à m'occuper de la gestion des câbles électriques au travers des voiries en Ile-de-France. Les câbles vieillissent, il faut les remplacer.

Or, personne ne peut contester qu'il n'y a pas eu d'entretien quasiment depuis le départ de ces infrastructures. Donc qu'on soit amené à discuter ce soir de cette opportunité est tout à fait légitime. En effet, cette situation ne peut pas continuer.

Après, compte-tenu des difficultés financières, il est évident que la recherche d'un système qui permet de peser le moins possible sur le budget communal est tout à fait opportun.

Mais puisqu'il y a eu des approches qui ont tourné autour de ça, je voudrais un petit peu avoir, c'est plus une interrogation que j'ai, je l'évoque quand même ce soir, parce que le rôle des élus, bien au-delà de notre assemblée municipale, c'est aussi de se poser des questions.

On peut avoir du reste des réponses qui apparaissent vrai à un temps donné, et qui dans le temps apparaissent de plus en plus peut-être comme de mauvaises réponses. Et j'appelle donc à cette réflexion.

Ainsi, l'empreinte écologique, je pense qu'il conviendrait aussi peut-être un petit peu d'en parler, ne doit pas s'apprécier uniquement sur le seul maillon chauffe, production de chauffe, mais sur toute la chaîne de mise en œuvre du système. Celle-ci doit donc inclure la fabrication en béton ou en acier, selon les endroits, de ces infrastructures de distribution.

La destruction et la reconstitution des chaussées et des trottoirs pèsent aussi, d'un point de vue de l'empreinte écologique.

Cette approche plus globale conduit à s'interroger sur la pertinence d'un point de vue écologique quant à ce mode de chauffage.

La question que l'on doit aussi se poser : est-ce que le chauffage urbain au travers d'un réseau de chaleur est la bonne réponse compte-tenu notamment de ce que j'ai évoqué ? Je n'ai pas de certitudes, j'ai ma participation au débat que l'on a ce soir.

Cependant, dans l'attente, les collectivités et donc notre commune, n'ont pas d'autres choix que d'entretenir ces infrastructures.

Mais la question qui se trouve posée à nous : c'est doit-on faire perdurer le système ?

Cela veut dire que pour les nouvelles constructions, que d'autres techniques de chauffe plus vertueuses, d'un point de vue de cette empreinte écologique sont peut-être à rechercher.

Au fur et à mesure, au contraire, la question à se poser et qu'il ne faut pas faire disparaître ce réseau de chaleur. Je n'ai pas la réponse, je soulève la question, cela mériterait quand même qu'il y ait des études qui se fassent là-dessus.

Le choix d'une époque peut en effet, comme je le disais tout à l'heure se révéler discutable avec le recul. Il est ainsi du passage au charbon retenu dans les années 80. Là encore, l'impact pour l'environnement était très discutable et de plus la préservation de l'emploi à charbonnage de France, parce que c'était quand même ça qui rentrait dans le débat, s'est révélé un leurre puisque très rapidement le charbon utilisé venait d'Afrique du Sud. Vous apprécierez aussi l'empreinte écologique de ce point de vue-là.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans évoquer la phase travaux. D'expérience, comme j'y faisais un petit peu allusion tout à l'heure, je sais la tendance des concessionnaires, « concessionnaires », c'est peut-être une déformation de vocabulaire moi-même, il s'agit d'EDF, Gaz de France..., bref tous les réseaux qui se trouvent sous nos chaussées et nos trottoirs. Donc, je sais la tendance de ceux-ci à mal maîtriser les chantiers en voie publique.

De ce point de vue, moi j'ai bien ce souvenir dans le passé, la SDCB est loin, très loin de faire partie des bons élèves. Les chantiers qui durent sont source d'insécurité routière et de gêne pour les riverains qui sont trop souvent mal informés. Il conviendra donc dans le cadre de ces travaux qui sont programmés, ils sont tout à fait opportuns, nul ne peut les contester, il conviendra donc que les services soient particulièrement vigilants pour réduire ces nuisances.

Moi la question véritablement que je me pose à cette occasion, c'est évidemment qu'on est confronté, c'est ma conclusion, à entretenir le réseau qu'on a aujourd'hui, pour ne pas se

retrouver dans des situations où nous nous sommes retrouvés. Je pense que dans le temps, la question est posée quant au fait que ce système-là d'un point de vue de l'empreinte écologique reste le système de chauffe d'actualité. »

Olivier TARAVELLA prend la parole.

Olivier TARAVELLA : « Je suis un peu surpris par les propos de Laurent JAMET, encore une fois. Je ne savais pas qu'il était ingénieur des mines, des ponts et des chaussées et qu'il était capable d'affirmer avec une telle certitude que des travaux avaient été ou non réalisés au regard de leur nature, de leur complexité et du périmètre et du délai considéré.

Je crois en tout cas, qu'il serait bien mieux informé que le bureau d'études qui était en charge de ce suivi, lorsque nous sommes arrivés en responsabilité.

En tout cas, le nouveau bureau d'études qui a succédé à celui-ci a fait un travail de reconstitution. Et s'il est vrai que tous les travaux qui auraient dû être réalisés sur les 20 ans de la concession sont bien listés dans les documents que vous avez rappelé tout à l'heure. Bien sûr, ils sont listés et font l'objet d'une évaluation financière. Ce n'est pas pour autant que lesdits travaux étaient suffisants au regard des besoins effectifs du réseau.

Vous avez raison de dire qu'évidemment la SDCB Engie ayant été présente et ayant exploité l'installation depuis 40 ans ne pouvait méconnaître raisonnablement l'état du réseau.

Mais dans ce cas-là, le problème ne se situe pas en 2019, il se situe bien en 2012 au moment où dans le cadre du cahier des charges, il y a eu une insuffisance de l'évaluation du montant des travaux à réaliser.

Votre démonstration, tout à l'heure, va dans le sens de ce que je disais, c'est-à-dire que vous avez rappelé qu'il y avait bien le même concessionnaire qui avait exploité le réseau puis il y avait bien une évaluation des travaux qui avait été réalisée, dans le cadre du contrat de concession en 2012. Et on constate avec une certitude, simplement par le non-fonctionnement du service aujourd'hui qu'il y avait une insuffisance dans l'évaluation des travaux à réaliser tant en volume que dans leur phasage dans le temps.

Et donc, c'est bien par nécessité que nous sommes amenés aujourd'hui à proposer ce que nous proposons. Mais il est évident que si dès 2012, le problème avait été réglé par une juste évaluation du montant des travaux à réaliser et des obligations du concessionnaire, nous ne serions pas dans cette situation.

Ça c'est la réalité, et aujourd'hui quand on a et je le redis tout à l'heure, au mois de novembre 2018 quasiment 1 jour sur 4 de suspension de la fourniture de la chaleur et de l'eau chaude, enfin, à un moment donné, il faut avancer, il faut y aller.

J'en suis désolé, mais on a pris nos responsabilités. Il y a des choses qui n'ont pas été faites à une certaine époque, on fait les choses aujourd'hui.

Pour répondre à Jean-Claude OLIVA tout à l'heure qui avait posé la question de l'indemnité de fin de concession.

L'avantage c'est qu'on va avoir le temps de pouvoir se projeter, c'est-à-dire que comme les travaux sont exclusivement listés sur 2019 et 2020. Dès la fin 2020, début 2021, on saura exactement le volume des travaux réalisés d'une part mais aussi le montant des certificats d'économie d'énergie que nous aurons pu valoriser sur la période.

Et donc dès 2021, nous connaissons le montant de l'indemnité de fin de concession que nous aurions potentiellement à régler en 2039.

Il est aussi possible que ce montant soit nul, selon le volume des certificats d'énergie qu'on est susceptible de valoriser sur un montant de 8 millions d'euros (HT) de travaux, cela ne représente finalement que 20 % du montant, l'indemnité de fin de concession potentielle.

Donc, il n'est pas exclu que nous puissions ramener ce montant à une somme très limitée.

Et l'avantage de connaître cette somme dès 2021, c'est que la Ville pourra lisser dans le temps par provision sur 18 années, la mise en provision des crédits nécessaires pour payer cette indemnité sans que cela pèse sur ce qui seront en responsabilité en 2039 dans la gestion communale. De ce point de vue-là, on est plutôt sécurisé sur la manière d'anticiper la question de l'indemnité de fin de concession.

Après, je suis tout à fait d'accord sur les autres remarques, mais ça précède de la remarque que j'avais faite sur l'insuffisance de 2012. On paye aujourd'hui l'insuffisance de 2012. »

Philippe RENAUDIN prend la parole.

Philippe RENAUDIN : « Ta phrase sur la moins mauvaise solution. Je trouve ça bien, ce soir, on va voter pour la moins mauvaise solution.

Par contre la majorité a pris le problème à bras le corps, voilà, je pense qu'on ne pouvait pas redémarrer un hiver avec les mêmes pannes, avec les mêmes problèmes et dire on sait qu'il y a un problème, mais on peut rien faire.

Donc, vous avez fait un choix, ça nous semble être avec les éléments que l'on a le moins mauvais choix donc on votera pour. Par contre, vous avez parlé et dans la commission et ce soir d'un audit, on aimerait avoir copie du rapport de l'audit pour voir vraiment l'étendue des dégâts sur le réseau. »

Christiane PESCI prend la parole.

Christiane PESCI : « Juste pour mémoire, la DSP avec la multinationale nous à l'époque, on ne l'a pas voté.

C'est vrai qu'on fait encore référence au passé, mais se permettre de dire comme ça : « Vous avez signé avec la multinationale ». En tout cas, moi je ne l'ai pas voté à l'époque. Première chose.

Deuxième chose, ce sont des questions pour Daniel BERNARD. Pour moi l'énergie la plus vertueuse, c'est l'énergie qu'on ne consomme pas, on est d'accord, on est bien d'accord.

Pour ne pas consommer, il faut isoler, c'est-à-dire qu'effectivement le vrai travail sur le bâti, sur Bagnolet comme ailleurs d'ailleurs, c'est tout ce qui tourne autour de la précarité énergétique, ce qui fait qu'il faut isoler le bâti. Donc ça on est d'accord.

Après, je ne comprends pas l'idée qu'il y aurait plus vertueux. On est passé de chaudières à charbon à des chaudières en bois qui est quand même de l'énergie renouvelable.

Et du coup, quand vous parlez d'énergie plus vertueuse, j'aimerais bien savoir à quoi vous pensez. Si c'est pour remplacer la SDCB, j'espère que ce n'est pas le nucléaire. Du coup, j'ai cherché, le soleil, ça va être compliqué à Bagnolet de chauffer tous les appartements avec le soleil.

La géothermie, oui ça peut être intéressant, mais bon, voilà.

Et je pense qu'au jour d'aujourd'hui, pour l'instant en magasin, on a ça, c'est déjà bien. Moi je pense que c'est déjà assez vertueux. Et je pense qu'effectivement par contre tout ce qui est déperdition de chaleur. En fait, il n'y a pas d'eau chaude, il n'y a pas de chauffage. Mais il faut savoir qu'il y a une perte d'énergie énorme.

Moi, je ne suis pas ingénieure non plus de quoi que ce soit, mais quand on voit fumer les trottoirs, quand on voit à quel point il faut monter la pression à partir de la centrale pour arriver à chauffer de l'autre côté et qu'il n'y ait pas déperdition de degrés. Moi, ce qui me paraît vertueux aujourd'hui c'est la moins mauvaise solution.

Mais la meilleure solution, c'est d'isoler de refaire les canalisations.

Aujourd'hui sur Bagnolet, je ne vois pas ce qui pourrait être plus vertueux. Voilà, j'ose espérer que ce n'est pas le nucléaire le plus vertueux. Donc je voudrais bien juste savoir. »

Daniel BERNARD prend la parole.

Daniel BERNARD : « Je pense que c'est quand même connu que je fais partie de ceux qui sont anti-nucléaire. Bon, sinon, ça veut dire que j'ai très mal communiqué, j'ai très mal communiqué.

Et du coup, puisque je reprends la parole, parmi les choses qui dans cette histoire récente m'ont choqué et qui n'ont pas été évoquées, c'est qu'y compris la SDCB, comme d'autres dépensent une bourse qui a été créée pour ça : le droit à polluer.

Jouant comme on joue à la bourse sur le plan financier, jouant sur les droits à polluer et ces droits à polluer non consommés étant revendus..... C'est-à-dire que le comble c'est qu'avec la pollution, des boîtes comme la SDCB ont trouvé même le moyen de faire du fric.

Bon, ça moi, quand il y a ça, oui je pose la question, je n'ai pas de certitudes, je n'ai pas de réponses. Je ne suis pas convaincu.

Peut-être que dans les années 60-70, c'est apparu comme la bonne réponse. Avec l'évolution des technologies, tu citais par exemple la « géothermie », je me souviens qu'à un moment donné, il y avait des petites recherches. Je ne sais pas si c'est la bonne réponse, de toute façon, la première des bonnes réponses, c'est en effet ce que tu disais une parfaite isolation ou des immeubles qui sont capables de « s'auto-alimenter », si je peux m'exprimer ainsi en matière d'énergie.

Mais si demain, on avait justement cette « auto-alimentation en matière d'énergie, » il n'y a plus besoin de notre réseau de chaleur. D'accord, donc c'est quand même ça la question qui se trouve posée.

Et moi, dans mon intervention, sur ce que j'ai aussi évoqué, c'est qu'on n'intègre pas dans ce que j'ai qualifié d'empreinte écologique les coûts. Vous savez qu'en disant ça, je suis en train de repenser, je vais en faire sourire certains à Est-ensemble à un moment donné quand on a été saisi par la ville de Romainville pour mettre en place son système de ramassage d'ordures. Au passage, là encore l'empreinte écologique, c'est que les tuyaux qui étaient fabriqués venaient de Barcelone.

Moi, je dis simplement que quand on raisonne d'un point de vue écologique, on ne doit pas penser qu'au seul système de chaleur. Et oui, dans le coût de l'empreinte écologique, il y a la fabrication des tuyaux, il y a la fabrication du béton, il y a les trottoirs ou les chaussées qui vont être défoncés. Ça rentre dans l'équilibre de l'empreinte écologique et on ne le rentre pas dedans.

Je n'ai pas du coup de certitudes, je m'interroge parce que je pense que c'est notre rôle de s'interroger plutôt que de rester sur des satisfactions d'il y a 40 ans. Je veux dire qu'il faut être capable de cette remise en cause.

Alors on a la double problématique, c'est qu'il nous faut quand même entretenir le réseau de chaleur actuel, c'est la raison pour laquelle moi je ne voterai pas contre.

Mais en même temps, moi je suis demandeur qu'on ne s'en tienne pas à ça, qu'on se pose cette question : est-ce que c'est le bon système ? Il l'a peut-être été pendant les années 60, est-ce qu'il l'est toujours aujourd'hui ? Je n'en suis pas convaincu, mais je n'ai pas non plus de certitudes. C'est tout ce que je dis et pas plus que ça. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

La délibération est approuvée avec une majorité de 30 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.



LE MAIRE
Tony DI MARTINO

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' followed by a horizontal line and a small flourish.